
Le Parlement européen adopte le règlement portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IEIT)

Description

L'Institut européen d'excellence en matière de connaissance et d'innovation, dont la création fut annoncée en 2005 par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, prendra finalement la forme d'un réseau d'établissements voués à la recherche et commencera ses travaux en 2010.

Dans un rapport datant du printemps 2005, la Commission européenne annonçait une nouvelle initiative, afin d'accroître la compétitivité de l'Union européenne, consistant à améliorer les relations entre éducation, recherche et innovation et, par voie de conséquence, leurs contributions respectives à la croissance économique, à l'emploi et à la cohésion sociale : *« En vue de renforcer notre engagement à l'égard de la connaissance comme clé de la croissance, la Commission propose de créer un « Institut européen de technologie » pour servir de pôle d'attraction pour les meilleurs cerveaux, idées et entreprises de monde entier ».*

Trois ans plus tard, en mars 2008, le Parlement européen adopte le règlement portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie. Les personnalités qui composeront le comité directeur de l'établissement seront nommées ici à l'été 2008. L'IEIT ne prendra cependant pas la forme voulue par son initiateur qui avait imaginé un équivalent européen du célèbre MIT (Massachusetts Institute of Technology) américain. Mais l'idée d'un établissement qui réunirait les plus grands noms européens de l'enseignement, de la recherche et de l'industrie n'a pas séduit certains États membres, dont l'Allemagne, qui redoute la concurrence que pourraient subir ses propres établissements de recherche.

Contrairement au MIT, l'Institut européen d'innovation et de technologie n'est pas un établissement universitaire installé physiquement sur un campus européen ou ailleurs, mais un simple réseau de partenariats entre des universités, des entreprises et des partenaires divers baptisés « communautés de la connaissance et de l'innovation ». Ces CCI résultent de la mise en commun des meilleures ressources dont disposent les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche, les entreprises et d'autres acteurs de l'innovation. C'est le comité directeur de l'Institut, composé de dix-huit personnalités de l'entreprise, de la recherche et du monde universitaire, qui a la charge de sélectionner les CCI et de coordonner leurs travaux. Chaque CCI doit être constituée par au moins trois organisations partenaires, dont obligatoirement une université et une entreprise privée, situées dans au moins deux États membres de l'Union. Les CCI sont ouvertes à

des partenaires extra-européens, à condition que leur participation reste minoritaire. L'engagement du monde des entreprises est un principe fondateur du projet IEIT.

Selon la proposition initiale de la Commission européenne, six CCI devraient être créées pour un budget total de 2,3 milliards d'euros. En 2010, trois CCI verront le jour, grâce à une subvention de 308,7 millions d'euros pour la période 2008-2013. Des fonds privés devraient compléter le financement communautaire et une fondation sera créée pour gérer les donations. Les domaines de recherche retenus pour les trois premières CCI choisies sont la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables et la prochaine génération de technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'IEIT se chargera en outre de délivrer des enseignements de niveau master et doctorat se rapportant au développement de l'innovation. Tout reste à faire. Selon les chiffres du Tableau de bord pour l'innovation de 2005, il faudrait à l'Union européenne plus d'un demi-siècle pour rivaliser avec les États-Unis. Malgré l'objectif de 2,6 % défini par la « stratégie de Lisbonne » de l'Union européenne pour 2010, les investissements européens consacrés à la recherche et développement (R&D) ne dépassaient pas les 1,85 % du PIB en 2006 (contre 2 % en 2000) et sont bien inférieurs à ceux que pratiquent les États-Unis, avec 2,5 % de leur PIB, et le Japon, 3 %. La moyenne européenne cache cependant quelques exceptions, comme la Finlande ou la Suède, qui dépassent chacune les 3 %. Néanmoins aucun gouvernement européen ne dépense le montant de 1 % du PIB en recherche et développement, comme cela est prévu par la « stratégie de Lisbonne ». Comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, certains pays ont choisi au contraire de financer de façon encore moins généreuse la recherche depuis dix ans. Dans son rapport de l'institut Bruegel intitulé « Europe's R&D : Missing the Wrong Targets ? », l'économiste Bruno van Pottelsberghe, professeur à l'Université libre de Bruxelles, explique comment la Suède pourrait servir d'exemple. Ce pays contribue plus au développement de la recherche universitaire que n'importe quel autre pays de l'OCDE (en % du PIB). Les résultats des travaux universitaires intéressent les entreprises qui y trouvent de nouvelles idées à développer. En Europe, les pays qui financent plus que les autres la recherche au sein de leurs universités sont également ceux où résident les entreprises qui investissent le plus en R&D.

Sources :

- « Concrétiser le partenariat revisité pour la croissance et l'emploi. Développer un pôle de la connaissance : l'Institut européen de technologie », Communication de la Commission au Conseil européen, CCE, Bruxelles, 22 février 2006, ec.europa.eu/eit/.
- « Libérer le potentiel d'innovation de l'Europe : le Parlement européen donne son feu vert à la création de l'Institut européen de l'innovation et de technologie (IEIT) », IP/08/414, Communiqué de presse, europa.eu/rapid/pressReleases, 11 mars 2008.
- « The EIT : FAQs », Memo/08/153, Press releases, europa.eu/rapid/pressReleases, 11 mars 2008.
- « L'Institut européen de technologie : début des travaux d'ici 2010 », euractiv.com, 12 mars 2008.

- « Il faut sauver la recherche européenne », Bruno van Pottelsberghe, *Financial Times in Courier international*, n° 906, 13-19 mars 2008.
- « Un réseau d'universités en guise de « MIT européen » », Jacques Docquier, *Echos*, 25 mars 2008.

Categorie

1. Techniques

date création

20 mars 2008

Auteur

françoise